

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un but – Une foi



Ministère de l'Élevage et des Productions animales

**PROGRAMME DE RESILIENCE DU SYTEME
ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST (FSRP)**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT DU
RESPONSABLE DES INFRASTRUCTURES**

Novembre 2023

I. Contexte et justification du programme

Le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (FSRP) approuvé par les Administrateurs de la Banque mondiale le 18 novembre 2021 est mis en œuvre dans le cadre d'une approche programmatique multiphase. Les phases I et II comprennent le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Togo, le Tchad, le Ghana et la Sierra Leone ainsi que les trois organisations régionales que sont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Conseil ouest et centre africain pour la recherche agricole (CORAF) et le Centre Régional AGRHYMET (CRA) du Comité permanent interétatique de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS).

La phase III du FSRP concerne le Sénégal. Il est prévu sur une durée de 6 ans et pour un financement d'environ 200 millions de dollars US. Le FSRP Sénégal est mis en œuvre par le Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire (MAERSA) et le Ministère de l'Élevage et des Productions animales (MEPA).

L'Objectif de Développement du Programme FSRP, tant au niveau régional que national, est d'accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des systèmes alimentaires dans les pays bénéficiaires.

L'approche régionale vise à tirer parti des économies d'échelle, des effets d'entraînement, des synergies et complémentarités entre les pays de la région CEDEAO afin de mieux faire face aux défis et facteurs d'insécurité alimentaire de nature transfrontalière.

L'objectif du FSRP Sénégal est d'accroître la préparation à l'insécurité alimentaire et améliorer la résilience des systèmes alimentaires au Sénégal.

Le programme comporte trois composantes techniques principales allant d'une concentration sur la réponse immédiate à la crise actuelle d'insécurité alimentaire pour évoluer vers des investissements accrus à moyen et à plus long terme visant à renforcer la résilience du système alimentaire et de sa base de production. Les trois composantes comportent chacune 2 sous-composantes :

- Composante 1. Services de conseil numérique pour la prévention et la gestion des crises agricoles et alimentaires
 - SC1.1 Améliorer les systèmes de prévention et de suivi des crises alimentaires
 - SC1.2 Renforcer les services numériques d'hydrométrie et le conseil agricole pour les agriculteurs.
- Composante 2. Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire
 - SC2.1 Consolider le système régional d'innovation agricole
 - SC2.2 Renforcer la sécurité alimentaire régionale par la gestion intégrée des paysages.
- Composante 3. Intégration régionale des marchés alimentaires et du commerce
 - SC3.1 Faciliter le commerce à travers les principaux corridors et consolider le système de réserves alimentaires
 - SC3.2 Soutenir le développement des chaînes de valeur stratégiques et régionales.

Les composantes 4 et 5 correspondent respectivement au mécanisme de réponse aux urgences (CERC) de la BM et à la gestion du projet.

Au niveau régional, la CEDEAO assure le suivi et la coordination de la mise en œuvre du programme.

Au Sénégal, les activités soutenues par le FSRP relèvent des mandats du MAERSA et du MEPA. La nécessité d'une responsabilité claire et d'une gestion directe des activités respectives par les deux ministères a justifié le choix d'établir deux Unités de Gestion du Projet (UGP). Les UGP seront

rattachées au Secrétariat général respectif du MAERSA et du MEPA. Chaque UGP sera dirigée par un Coordonnateur et dotée d'équipes techniques, de sauvegarde environnementale et sociale et fiduciaires.

Pour la gestion financière, le programme sera mis en œuvre par les deux UGP, chacune avec son propre compte désigné. La responsabilité globale de la gestion financière sera confiée à l'UGP du MAERSA. En conséquence, le programme disposera d'un Responsable administratif et financier unique placé au niveau de l'UGP MAERSA. Pour le MEPA, un chef comptable sera recruté.

En vue du démarrage prochain du programme, le MEPA recrute son Responsable des infrastructures.

II. Objectifs et étendue de la mission du Responsable des infrastructures

Placé sous l'autorité hiérarchique du Coordonnateur de l'UGP du MEPA, le Responsable des infrastructures est chargé des tâches suivantes :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures prévues dans le cadre du FSRP ;
- Superviser le travail des bureaux d'études et consultants chargés de la maîtrise d'œuvre des infrastructures du programme (études d'avant-projet, cahiers des charges et des coûts estimatifs, documents d'appel d'offres et contrôle des travaux) ;
- Superviser le travail des entreprises chargées des travaux des infrastructures du programme en rapport avec le maître d'œuvre en veillant au respect des cahiers des charges et délais de livraison ;
- Travailler en étroite collaboration avec les responsables techniques pour la prise en compte des spécificités techniques des infrastructures et des exigences de bénéficiaires ;
- Examiner les rapports des consultants et faire des recommandations d'actions en vue de s'assurer que la réalisation des infrastructures se déroule dans de bonnes conditions selon les activités prévues dans le budget et le chronogramme établis se déroulent bien ;
- Superviser les activités des missions de contrôle et de surveillance des travaux d'infrastructures ;
- Participer à la mise en œuvre du CGES ;
- Fournir et préparer les informations pour le suivi-évaluation en relation avec les experts concernés ;
- Participer aux missions d'appui technique, de supervision et de revue à mi-parcours et contribuer à l'actualisation du cadre de résultats et des autres tableaux de bord du programme ;
- Elaborer et soumettre à l'UGP MEPA les activités prévisionnelles pour l'élaboration des programmes de travail et budgets annuels ;
- Suivre des activités le concernant relatives à l'exécution des programmes de travail et budgets annuels ;
- Elaborer et transmettre, dans les délais les rapports périodiques concernant les infrastructures à réaliser.

Outres toutes autres tâches que le Coordonnateur de l'UGP du MEPA pourrait lui confier dans la limite de sa compétence, elle/il est responsable des activités contribuant à la réalisation des infrastructures non énumérées dans ces TDR.

III. Profil et expérience requise

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur (Bac + 5 minimum) en génie civil, génie rural, équipement rural ou équivalent.
- Avec une expérience professionnelle minimale de cinq (05) ans.
- Posséder une expérience significative dans le domaine de la conception, le contrôle et la supervision des travaux d'infrastructures rurales et d'élevage.
- Posséder une expérience dans le contrôle et la supervision des travaux de réalisation d'infrastructures et équipements de soutien aux chaînes de valeur animales.

- Bonne maîtrise des outils informatiques de base et des logiciels de conception Autocad, Covadis, Piste+, Arcview.
- Bonne maîtrise du français et aptitude rédactionnelle.

IV. Durée de la mission et lieu d'affectation

Le poste est basé à Dakar avec des déplacements ponctuels dans les zones d'intervention du programme.

La durée totale de la mission couvre la période de mise en œuvre du FSRP Sénégal (6 ans). Des contrats de deux ans renouvelables sont proposés avec une évaluation annuelle des performances.

V. Composition du dossier de candidature

- Une demande manuscrite et une lettre de motivation 2 pages au maximum signées adressées au Président du Comité de sélection du personnel du FRSP Sénégal ;
- Un curriculum vitae détaillé et certifié sincère signé par le candidat ;
- Les certificats et attestations de travail ;
- Les copies légalisées des diplômes ;
- Un acte de naissance ou jugement supplétif ;
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Les adresses et contacts téléphoniques et électroniques de trois (3) personnes de référence.

NB : Le MEPA se réserve le droit de vérifier la véracité des informations fournies par les candidats.

La date limite pour la réception des dossiers est fixée au

Les dossiers de candidatures doivent être transmis au Secrétariat général du MEPA sis aux sphères ministérielles Ousmane Tanor Dieng, Building C, 6eme étage Diamniadio ou par courriel à l'adresse électronique : xxxxxxxx

Les candidats retenus seront contactés pour un entretien.